

République Française

MAIRIE DE MESNARD-la-BAROTIERE

Canton de Montaigu
(85500- Vendée)

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Séance du 12 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le douze février, à 20 h 00, salle de la mairie, le Conseil Municipal de la commune de Mesnard-la-Barotière, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Landry RONDEAU, à la suite de la convocation adressée le 6 Février 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Étaient présents :	Mrs RONDEAU Landry, Mmes BEAUNE Alexandra, TEILLIER Magali, Mrs ROBERT Sylvain, VITALI Yannick, Mmes MORISSET Mary, OUVRARD Elise, PASQUIER Laurence, PLANCHOT Armelle, VILLENEUVE Marie, Mrs BREMAND Romain, FICHET Simon, LIBAUD François, PLUCHON Pierre, POUPET Dominique
Absents excusés :	Mrs ROBERT Sylvain et BREMAND Romain
Pouvoirs :	Mr BREMAND Romain à Mr FICHET Simon
Secrétaire de séance :	Mr VITALI Yannick

**N°12-02-2024-09 – TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE SAINT
CHRISTOPHE (2^{ème} et 3^{ème} Phases) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA VENDEE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut solliciter une aide financière dans le cadre des travaux de restauration de l'Eglise Saint Christophe, inscrite à l'inventaire des monuments historiques au titre du programme « monuments historiques » mis en place par le Conseil Départemental de la Vendée.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier de demande de subvention et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette subvention.

Après avoir pris connaissance du dossier de demande de subvention, le Conseil Municipal, à l'unanimité à main levée :

- **VALIDE** le projet
- **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée
- **APPROUVE** le plan de financement du programme ainsi qu'il suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux de restauration (Phase 2 + PSE)	153 112.00	Subvention DRAC (25 %)	75 315.00
Travaux de restauration (Phase 3)	148 151.00	Subvention Région (20 %)	60 253.00
		Subvention Département (25 %)	60 253.00
		Fonds de concours Communauté de Communes du Pays des Herbiers	45 189.00
		Autofinancement	60 253.00
TOTAL	301 263.00	TOTAL	301 263.00

APPROUVE le dossier de demande de subvention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la subvention.

Date de publication
13/02/2024

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Landry RONDEAU